



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mardi 20 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Samuel De Vargas et consorts : « Hausse du taux hypothécaire : quelles conséquences ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ne répercute pas la hausse du taux hypothécaire sur les loyers des logements dont elle est propriétaire. »

la résolution de l'interpellateur disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique rapidement et largement des informations auprès des locataires, notamment au sujet des potentielles hausses de loyer à venir, et réitère ce type de communication régulièrement ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 20 juin deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe